



6 place de l'église
68190 ENSISHEIM

☎ 03 89 83 32 10

☎ 03 89 26 44 22

✉ contact@ville-ensisheim.fr



17 rue Guy De Place
68800 VIEUX-THANN

☎ 0 977 409 440

☎ 03 89 37 05 96

✉ agence.alsace.sef@suez.com

DEMANDE DE RACCORDEMENT EAU POTABLE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

☎ :

☎ :

☎ :

☎ (heures de bureau) :

E-mail :

Permis de construire n° :

Date de construction :

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE (*Architecte, bureau d'études*) Mandataire :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

☎ :

☎ :

☎ :

E-mail :

LOCALISATION DU PROJET

N° : Rue :

N° section et parcelle ou de lot :

Lotissement :

Code postal :

Ville :

NATURE DU PROJET

Viabilisation de terrain nu Maison individuelle

en construction } récent(e) ancien(ne)
 Immeuble } collectif

Etablissement industriel demandant m³ d'eau par jour – débit de pointe : m³/h

Etablissement commercial m³ d'eau par jour – débit de pointe : m³/h

Etablissement demandant un branchement incendie (une demande spécifique vous sera transmise)

Nombre de logements desservis par le branchement à construire :

Nombre d'usagers desservis par ce branchement :

REMARQUE : l'utilisation des appareils de protection incendie est strictement interdite sous peine de poursuites.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Utilisation d'eaux de puits, de forage, des eaux pluviales ou autres :

Si oui : Arrosage WC, douches, lave-linge, lave-vaisselle Autres :

LE BRANCHEMENT SITUE SUR LA PARTIE PUBLIQUE SERA REALISE EXCLUSIVEMENT PAR SUEZ

A partir du présent document signé par la Collectivité et aux engagements contractuels pris, SUEZ présentera un devis estimatif des travaux pour la pose d'un branchement d'eau potable et/ou d'évacuation des eaux usées dans la partie publique (du réseau principal jusqu'au regard de visite compris).

Le délai d'intervention pour la réalisation du branchement est de 2 mois après la réception de l'acompte demandé. La demande de raccordement est obligatoire dans tous les cas. Si la propriété est déjà desservie par les branchements (lotissement par exemple), SUEZ instruira le dossier technique des raccordements.

Remarque : avant transmission à la mairie, joindre impérativement 1 plan de situation de votre propriété et 1 plan de masse avec implantation du bâtiment.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Signature du demandeur, le :	Validation du Maire, le :	* Validation de la Communauté de Communes, le : * <i>Si nécessaire</i>
------------------------------	---------------------------	--